

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE



Rue de la Station, 31
4820 DISON
Tél. : 087/30.80.00
Fax. : 087/33.59.19

Programme Stratégique Transversal (PST)

2019-2024

Introduction

Le Conseil de l'Action Sociale du 26/03/2019 a adopté sa Déclaration de Politique Sociale couvrant la mandature 2019-2024. Elle comporte les principaux projets politiques qu'il souhaite voir se concrétiser.

L'article 27 ter§ 2 de la Loi Organique prévoit qu'ensuite de la DPS, le CPAS adopte un PST. Il s'agit d'un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée pour atteindre les objectifs stratégiques que le Conseil s'est fixé. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard de moyens humains et financiers.

Par décision du 24/01/2019, le Conseil a délégué la programmation stratégique au Bureau Permanent. Le Conseil de l'Action Sociale devra toutefois prendre acte du programme stratégique transversal que lui présentera le Bureau Permanent.

Le PST sera en outre soumis à une évaluation, à minimum à mi- législature ainsi qu'au terme de celle-ci. Pour ce faire, la législation prévoit que le comité de direction (CODIR) constituera un rapport d'exécution et le soumettra aux organes délibérants.

Comment a été rédigé ce PST et comment sera-t-il mis en œuvre ?

Depuis la publication du Décret de 19 juillet 2018 intégrant le PST dans la Loi organique, la Région Wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie ont proposé des documents de travail ainsi que diverses formations. Le processus mis en place par le CODIR du CPAS de Dison s'appuie sur ces éléments. En outre, les agents qui devront porter les divers projets à mettre en œuvre étant formés, dans leur formation initiale ou continuée, à la gestion de projet, une méthodologie rigoureuse pourra être appliquée.

Le Conseil a déterminé dans sa DPS les projets qu'il souhaite voir mis en œuvre. Le CODIR s'est ensuite attelé à déterminer les étapes nécessaires pour chacun. En effet, les projets du Conseil nécessitent un investissement en temps (et donc en moyens humains) et certains demandent également des moyens financiers et matériels. Il était donc nécessaire d'envisager les choses de façon globale et de déterminer

quelles étapes, ou projet préalable à atteindre, permettraient la mise en œuvre de la DPS. D'autre part, certains objectifs fixés par la DPS avaient déjà été entamés et il semblait pertinent de les poursuivre sans attendre.

Après l'élaboration des objectifs opérationnels et du tableau de bord général, des fiches projets et plans d'action seront rédigés. Partant des possibles évolutions du PST, cela se fera au fur et à mesure de la mise en œuvre de chaque objectif. Certains de ces documents ont donc été rédigés et d'autres le seront ultérieurement, selon l'évolution des divers dossiers.

Par ailleurs, le système de contrôle interne de l'Administration formalisé au travers du cadre spécial conformément à la législation, devra également intégrer les nouveaux projets du PST.

Des rencontres seront programmées entre la Directrice Générale du CPAS et la Directrice Générale de l'Administration Communale afin de s'assurer de la cohérence des PST respectifs des institutions communales et de la bonne efficacité de leurs synergies.

Ajoutons enfin que le CPAS subit également l'influence de facteurs externes sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise (évolution des législations, subsidiations,...). Il sera donc nécessaire d'évaluer régulièrement la pertinence de nos actions en vue, éventuellement de les adapter le cas échéant. Il est à noter que le PST pourra être actualisé en cours de législature.

Atteindre les objectifs fixés par le Conseil de l'Action Sociale est important et le CODIR s'assurera du suivi optimal des projets. Le calendrier de ce plan se veut ambitieux mais réaliste. Il ne faut, en effet, pas perdre de vue que le CPAS est une institution réalisant un travail quotidien conséquent au service de tous les citoyens de la Commune, et ce, indépendamment des projets spécifiques qui viennent compléter et enrichir son action.

Il est donc indispensable d'articuler et de concilier la réalisation des projets de ce PST avec la poursuite des activités quotidiennes de chaque agent.

Etat des lieux

La Région Wallonne estime que « la rédaction d'un PST doit s'appuyer sur une bonne connaissance de la réalité locale : il faut savoir ce que l'on est et à quels enjeux on est confronté pour pouvoir prétendre à la détermination d'un projet d'avenir qui ait du sens. »¹

Les projets défendus par le pouvoir politique démontrent que le Conseil de l'Action Sociale a conscience des spécificités dionaises. Les éléments ci-dessous mettent en exergue certains éléments.

Externe

De nombreuses études et statistiques sont disponibles pour nous aider à déterminer les caractéristiques de la localité. Nous avons fait le choix d'en retenir 3 : les données statistiques du service population de

¹ Guide méthodologique – PST – Région Wallonne - 2018
Version définitive – CAS 30-01-2020

l'Administration Communale, les statistiques de l'Office belge de statistique (Statbel) et celles issues du Profil local de Santé de Dison édité par la Province de Liège en 09/2018.

Dison est une commune de la province de Liège limitrophe à la commune de Verviers et qui compte 15.295 habitants au 07/05/2019. Parmi ceux-ci, 102 personnes sont inscrites au registre d'attente et 1184 au registre des étrangers. La population est composée de plus de 80 nationalités différentes. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 35,9% de la population et les personnes de 65 ans (et plus), 13,8%²

Avec un taux de chômage de plus de 25%, Dison fait partie des 10 localités les plus pauvres de Belgique. Le revenu moyen par habitant (pour 2016) est de 11.838€³ et le taux de familles monoparentales présentes sur le territoire est de 14,8%.

La proportion de bénéficiaire d'un revenu d'intégration (ou d'une aide équivalente) est de 7,90% et atteint les 11,61% pour les 18-24 ans.

Interne

Outres les éléments socioéconomiques de la Commune, il est également intéressant de se pencher sur l'état des lieux de l'institution elle-même. Le rapport annuel 2017 du CPAS de Dison a été utilisé pour les éléments repris ci-dessous. Ce rapport constitue en lui-même et intégralement un état des lieux. Nous n'en pointerons que certains éléments mais garderons à l'esprit l'ensemble de ses chiffres pour la réalisation du PST.

Ainsi, le rapport 2017 nous indique que 113 travailleurs⁴ œuvrent quotidiennement au service du citoyen. A ce nombre doivent s'ajouter les travailleurs engagés en vertu de l'Article 60§7 de la loi Organique, les étudiants (week-ends et été) et bénévoles.

La moyenne d'âge du personnel du Centre est de 44 ans. Les âges des travailleurs varient entre 22 ans et 65 ans. Le CPAS de Dison est une institution majoritairement féminine puisque seulement 12% du personnel était de sexe masculin en 2017.

Le personnel du Centre est réparti par secteur d'activité : 2% dans le personnel de maintenance, 4% dans le personnel de direction, 6% pour le paramédical, 14% pour l'administratif, 16% pour l'entretien (buanderie et cuisine compris), 16% pour le social et 42% dans le personnel de soins. En effet, le CPAS dispose d'une maison de repos agréée pour 102 résidents, Le Couquemont. Son agrément porte sur des places dites MR et des places MRS⁵. Le taux d'occupation en 2017 approchait les 98%.

Au niveau du service social, le CPAS a vu ces dernières années augmenter substantiellement le nombre de demandeurs d'aide. En 2017, les demandes présentées au Comité Spécial du Service Social étaient au nombre de 8408.

Pour ce qui concerne le Droit à l'Intégration Sociale, depuis 2012 nous avons constaté un taux d'accroissement avec une augmentation du nombre de bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale (DIS)

² « Profil local de Santé de Dison », Province de Liège, 09/2018.

³ Statbel.fgov.be, consulté le 07/05/2019

⁴ Les travailleurs du Centre s'entendent hors engagements réalisés dans le cadre de l'article 60§7 de la loi Organique. Ils s'entendent également hors étudiants.

⁵ MR = Maison de repos, MRS = Maison de repos et de soins.

de 44,44% ! En 2017, le CPAS a géré en moyenne 728 dossiers DIS par mois. Pour la même année, les familles sont majoritairement bénéficiaires, ensuite les personnes isolées puis enfin les cohabitants.

A noter que, dans des degrés divers, tous les CPAS Wallons ont vu le nombre de leurs bénéficiaires augmenter.

Le rapport 2017 faisait déjà état de nouveaux projets plus spécifiques (ILA, ILI, Handicontact, PAPE). Ceux-ci se poursuivront et certains seront renforcés dans le cadre des projets du PST.

Enfin, le « grand » projet du CPAS qu'est l'agrandissement des bâtiments se concrétise enfin. Il est d'ailleurs repris également dans la DPS, preuve s'il en fallait encore, que ce projet est primordial pour le CPAS. Le suivi de ce dossier, et certaines de ses implications, sont intégrées au PST.

Les axes de la DPS, les objectifs et les projets

La Déclaration de Politique Sociale définit 14 axes dans lesquels sont inscrits un ou plusieurs objectifs. Nous allons à présent, pour chacun de ces objectifs, détailler les actions à mener par l'administration pour les atteindre. Comme expliqué ci-dessus, pour certains, un processus précisant les différentes tâches sera également prévu ainsi qu'une fiche action. Ces documents permettront à l'administration de détailler les informations du projet, de déterminer les indicateurs et les résultats.

Afin de permettre la réorganisation de divers services du CPAS et permettre ainsi de dégager du temps pour assurer le lancement des projets, il sera nécessaire que l'objectif 4.1 soit rencontré en priorité.

1. La propreté

1.1 Guidance au niveau du tri des déchets : participation de nos bénéficiaires aux différentes actions proposées par la commune et par le C.P.A.S. – modules collectifs.

Plan d'actions 1.1.1

- Dans un premier temps, il conviendra d'identifier les actions et les missions des autres acteurs implantés sur le territoire communal afin d'éviter les doublons.
- Ensuite, il faudra procéder à l'organisation d'un module collectif trimestriel afin de permettre à une soixantaine d'usagers du CPAS d'assister à une séance informations sur la question du tri des déchets chaque année. Une synergie avec le PCS pourra être envisagée.
- Une fois le module prêt au niveau du contenu et des questions logistiques, il faudra sélectionner les participants parmi les usagers du CPAS afin de former les groupes. Le CSSS fixera les critères d'accès pour répondre au mieux aux besoins des personnes.
- Ensuite, il faudra pérenniser le partenariat avec les partenaires (Intradel, PCS, ...) afin de continuer à bénéficier de leur expertise.
- Enfin, il faudra créer des outils pour évaluer les actions entreprises et faire évoluer celles-ci autant que nécessaire.

Moyens humains : un assistant social (aide générale) et un formateur.

Moyens financiers : subside participation et activation sociale du SPP IS

Échéance : En cours

2. La mobilité

2.1 Création d'un taxi-social en collaboration avec la commune et/ou le P.C.S.

Plan d'actions 2.1.1

- Il faudra déterminer le partenariat avec la Commune, préciser le projet et en déterminer l'institution porteuse.
- Après cela, il faudra analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers.

Moyens humains : A déterminer

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A fixer

2.2 Œuvrer pour obtenir un meilleur accès aux transports en commun avec un passage des bus du TEC par la rue de la Station et l'avenue Jardin Ecole ainsi qu'un arrêt devant la maison de repos

Plan d'actions 2.2.1

- Avoir une vision claire de ce qui existe déjà (lieu, horaire, destination, etc.).
- Faire un état des lieux sur "Comment se rendre dans le centre-ville de Verviers ?" depuis le Couquemont
- Se renseigner auprès des TEC.
- Evaluer la demande auprès des résidents, des familles, visiteurs, etc. (Mais la demande peut fluctuer).
- Evaluer la demande auprès des pensionnés de Dison qui prennent le bus pour venir manger au Couquemont.
- Déterminer le degré de facilité pour se procurer un abonnement de bus.
- S'assurer que les bus et arrêts de bus avoisinants sont adaptés à la personne à mobilité réduite (rampe, plateforme, siège)
- En fonction de la réponse ajuster les actions nécessaires

Moyens humains : La Directrice du Couquemont, un agent administratif ainsi qu'une ergothérapeute.

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A fixer

3. Gouvernance et citoyenneté

3.1 Information : améliorer la communication via le mensuel « Présence », la Commune, Internet et le CPAS

Plan d'actions 3.1.1

- En premier lieu, il est nécessaire de se renseigner sur les dates de parution du magazine Présence et les dates auxquelles le CC a besoin des textes.
- Ensuite, il faudra déterminer les informations à communiquer et la manière de procéder en interne (rédacteur, validation, etc).

Moyens humains : A déterminer

Moyens financiers : /

Échéance : A déterminer

Plan d'actions 3.1.2

- être attentif aux affiches dans la salle d'attente (mise à jour, lisibilité, etc.).

Moyens humains : CODIR

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent et de manière continue

Plan d'actions 3.1.3

- se renseigner sur le coût pour réaliser un nouveau site internet
- envisager une synergie avec la Commune pour un même site internet géré distinctement par chaque institution.
- en fonction des réponses, envisager la dépense et les moyens humains pour la gestion de ce site

Moyens humains : A déterminer

Moyens financiers : A déterminer

Échéance : A déterminer

3.2 Rapprocher l'action sociale du citoyen grâce à une meilleure communication

Plan d'actions 3.2.1

L'objectif 3.1 vise déjà à réaliser cet objectif du Conseil. Néanmoins, d'autres actions peuvent le compléter comme par exemple les éléments ci-dessous.

- Poursuite de la rédaction du rapport annuel dont la première réalisation date de 2017.

Moyens humains : CODIR

Moyens financiers : /

Échéance : A fixer

Plan d'actions 3.2.2

- Dès à présent, le CPAS peut continuer à s'assurer que ses travailleurs sociaux communiquent bien les informations utiles aux bénéficiaires. Par exemple en insistant lors des réunions d'équipes et lors des suivis individuels des agents réalisés par la hiérarchie (art. 60§2 LO)

Moyens humains : les travailleurs sociaux, le RSS et la DG

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent

3.3 Utiliser tous les moyens mis à disposition afin de mieux faire connaître l'action du CPAS mais également le travail du personnel et des conseillers.

Cet objectif rejoint les objectifs 3.1 et 3.2 et sera atteint si ceux-ci le sont. Lors de l'évaluation de ces objectifs, une attention particulière sera faite sur cet objectif.

A noter qu'il ne faut pas oublier d'informer les services extérieurs, comme l'ONE par exemple pour les possibilités d'aides qui peuvent répondre aux besoins des personnes qui se présentent à la consultation des nourrissons. (Par exemple, informer sur l'existence de l'ASBL Solidarité Dison si nécessaire au moment du passage lait-nourriture)

3.4 Rappeler l'existence d'une permanence juridique

Cet objectif rejoint les objectifs 3.1 et 3.2 et sera atteint si ceux-ci le sont. Lors de l'évaluation de ces objectifs, une attention particulière sera faite sur cet objectif.

Indicateur : Si le nombre de personnes se présentant à la permanence juridique atteint le nombre de 5 par permanence, nous pourrions dire que l'objectif est atteint.

4. Personnel CPAS

4.1 Augmentation du personnel d'encadrement des services du secrétariat général et du service social afin de décharger la Directrice Générale et l'assistant social en chef car, tous deux, viennent de connaître une augmentation conséquente de leur travail (RGPD, PST, ...) et les mesures gouvernementales, entre autres, entraînent une augmentation importante du nombre de dossiers.

Plan d'actions 4.1.1

Cet objectif est une priorité afin de soulager les agents en place dans leurs différentes tâches, de réorganiser certains services et ainsi permettre à l'institution de réaliser les nouveaux objectifs fixés par le Conseil.

- Il faudra dans un premier temps créer le profil de fonction du nouveau poste administratif à créer. (nouvelle répartition des tâches entre les anciens et le nouvel agent)
- Validation par le BP
- Concertation Commune-CPAS
- puis CAS
- Ensuite il faudra entamer le processus de recrutement (annonces, jury, examens, ...)

Moyens humains : RSS et la DG ainsi que le CODIR et les organes délibérants en cours de processus.

Moyens financiers : Sur base du profil de fonction, prévoir l'échelle barémique et le budget pour procéder à l'engagement.

Échéance : Au vu de l'ensemble du processus nous pouvons estimer que l'agent administratif pourrait être engagé pour 09/2020.

A cela, il faut ajouter le temps nécessaire à ce qu'il soit tout à fait opérationnel et lui laisser le temps de prendre connaissance de ses différentes tâches.

4.2 Regrouper tous les services au même endroit, sur le site de la rue de la Station, afin de pouvoir encore mieux aider nos bénéficiaires

Plan d'actions 4.2.1

Les actions nécessaires pour atteindre cet objectif sont déjà entamées depuis 2016 dans le cadre du projet d'agrandissement.

- Poursuivre le projet d'agrandissement selon les plannings prévus dans le CSCH.

Moyens humains : DG, Assistant à maîtrise d'ouvrage et Auteur de projet + CODIR pour éléments spécifiques + organes délibérants pour les décisions.

Moyens financiers : Les travaux et honoraires sont prévus au budget extraordinaire. Il faudra prévoir les moyens nécessaires pour le déménagement de l'antenne du Val Fassotte en fonction du planning.

Échéance : Entrée dans les nouveaux locaux, estimation selon CSCH : 2022.

4.3 Etude de faisabilité pour le 2e pilier de la pension pour les contractuels

Plan d'actions 4.3.1

En 2018 le BP a désigné une entreprise pour réaliser l'étude. Celle-ci est en cours.

- Poursuite de l'étude entamée en 2018
- Présentation des résultats au BP pour suites éventuelles à donner.

Moyens humains : DG + service du personnel

Moyens financiers : au budget 2018 un crédit est prévu pour l'étude.

Échéance : Fin 2019

5. La jeunesse

5.1 Continuer la collaboration avec le PCS pour le salon des étudiants

Plan d'actions 5.1.1

Pour atteindre cet objectif, il faut poursuivre ce qui se fait actuellement.

- Participer aux réunions préparatoires et au salon des étudiants.
- Sur base du nouveau Décret Synergie, une formalisation de la collaboration avec la Commune sera nécessaire.
- Participer à la publicité du salon des étudiants (en plaçant une affiche aux valves et des flyers sur les tables, en envoyant l'information aux étudiants postulant au CPAS et en transmettant celle-ci aux bénéficiaires du Centre)
- Prévenir les assistants sociaux afin qu'ils puissent donner les informations pratiques et utiles aux bénéficiaires. (lien avec l'axe 3)
- Evaluer la pertinence de déplacer la date en fonction de la date d'arrêt des candidatures au CPAS de Dison.

Moyens humains : DG, Directrice et Infirmière en chef du Couquemont, RSS, Secrétariat général, A.S.

Moyens financiers : /

Échéance : en continu dès à présent

5.2 Informer nos jeunes des accès gratuits à Internet sur le territoire communal : bibliothèques communales et espace public numérique (EPN) au Château d'Ottomont

En réalisant les objectifs 3.1 et 3.2 cet objectif sera atteint.

Plan d'actions 5.2.1

- solliciter des affiches de ces services pour installer dans les salles d'attente.

Moyens humains : DG, RSS, A.S.

Moyens financiers : /

Échéance : en continu dès à présent

5.3 Création, avec les autres acteurs associatifs de la commune, d'une bourse ou d'une donnerie pour les équipements sportifs, scolaires et culturels

Plan d'actions 5.3.1

- Il faudra déterminer le partenariat avec la Commune, préciser le projet et en déterminer l'institution porteuse.
- Réaliser un état des lieux de ce qui existe déjà
- Après cela, il faudra analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers

Moyens humains : A déterminer

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A fixer

5.4 Lutte contre l'isolement social et précaire des jeunes en collaboration avec l'échevinat de la jeunesse et de la pauvreté

Plan d'actions 5.4.1

- Il faut dans un premier temps déterminer le partenariat avec la Commune.
- Préciser le projet et en déterminer l'institution porteuse.
- Réaliser un état des lieux de ce qui existe déjà.
- Après cela, analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers.

Moyens humains : A déterminer selon les réponses aux questions ci-dessus

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

<u>6. L'Enseignement et l'éducation</u>
--

6.1 Continuation et augmentation de l'offre d'apprentissage du français pour les primo-arrivants afin de pouvoir les orienter vers des structures mieux adaptées à leurs besoins

Plan d'actions 6.1.1

- Tout d'abord, il semble essentiel de maintenir les cours de FLE organisés par notre Centre depuis 2016. Et ce, de manière à permettre à une trentaine d'usagers du CPAS de suivre des cours de FLE niveau alpha/FLE A1,1 chaque année.

Moyens humains : 1 formatrice FLE, RSS + AS

Moyens financiers : subside ILI pour le paiement du salaire de la formatrice.

Échéance : A poursuivre dès à présent

Plan d'actions 6.2.1

- En parallèle au plan d'action 6.1.1, introduire une demande de subvention pour les exercices suivants
- Dès que l'appel à projet est lancé, introduire une nouvelle demande de subvention pour les exercices suivants et portants sur le subventionnement d'un équivalent temps plein afin de doubler l'offre de formation.

Moyens humains : RSS et DG

Moyens financiers : /

Échéance : Dès parution des appels à projet pour la subsidiation de cours de FLE.

6.2 Inciter nos jeunes à fréquenter les écoles de devoirs, les études dirigées et l'accueil extrascolaire

Plan d'actions 6.2.1

- Tout d'abord, identifier les écoles de devoir et les acteurs de l'accueil extrascolaire implantés sur le territoire communal
- Ensuite, informer les usagers en utilisant différents canaux par rapport à l'existence desdits acteurs. (cf axe 3)

Moyens humains : 2 assistants sociaux du Service social général

Moyens financiers : /

Échéance : A déterminer

7. La Culture et le sport

7.1 Encourager la démocratisation culturelle favorisant l'accès aux lieux touristiques et culturels (article 27, ticket cinéma,...)

En réalisant les objectifs 3.1 et 3.2 cet objectif sera déjà en passe d'être atteint.

Plan d'actions 7.1.1

- Maintenir les actions mises en place via les tickets article 27 et les tickets cinéma.

Moyens humains : Service social général

Moyens financiers : via les subsides socioculturels

Échéance : Dès à présent

Plan d'actions 7.1.2

- Envisager la création d'un poste de travailleur social spécifiquement attaché à cette problématique. Il pourrait organiser des séances d'activités culturelles en groupe pour donner le goût à la culture et sensibiliser notre public. Une synergie avec la Commune et le Centre culturel pourra être envisagée.

Moyens humains : A engager

Moyens financiers : A déterminer

Échéance : A fixer

7.2 Politique sportive via la création de chèques sport en collaboration avec l'échevinat de la pauvreté afin de toucher les personnes qui ne peuvent pas bénéficier du subside aide à l'enfance.

Plan d'actions 7.2.1

- Il faut dans un premier temps déterminer le partenariat avec la Commune.
- Préciser le projet et en déterminer l'institution porteuse.
- Réaliser un état des lieux de ce qui existe déjà.
- Après cela, analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers.

Moyens humains : A déterminer selon les réponses aux questions ci-dessus

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

8. La Pauvreté

8.1 Continuer à être acteur dans le projet « Estime de Soi » mis en place par le PCS dans le cadre des axes "santé" et "insertion socio-professionnelle" de celui-ci.

Le partenariat avec le PCS est déjà réalisé depuis quelques années.

Plan d'actions 8.1.1

Pour atteindre cet objectif, il faut poursuivre ce qui se fait actuellement.

- Participer aux réunions préparatoires et au projet « Estime de soi ».
- Sur base du nouveau Décret Synergie, une formalisation de la collaboration avec la Commune sera nécessaire.
- Participer à la publicité de l'événement (en plaçant une affiche aux valves et des flyers sur les tables, en envoyant l'information aux bénéficiaires du Centre)
- Prévenir les assistants sociaux afin qu'ils puissent donner les informations pratiques et utiles aux bénéficiaires. (lien avec l'axe 3)

Moyens humains : RSS + DG + un agent d'insertion du Centre

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent

8.2 Travailler en étroite collaboration avec l'échevinat de la pauvreté (nouvellement créé), dans le respect des prérogatives de chacun.

Plan d'actions 8.2.1

- Il faut dans un premier temps déterminer le partenariat avec la Commune.
- Préciser le projet et en déterminer l'institution porteuse.
- Après cela, analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers.

Moyens humains : A déterminer selon les réponses aux questions ci-dessus

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

9. Nos aînés

9.1 Agrandissement de la maison de repos – les travaux commencent au printemps 2019.

Plan d'actions 9.1.1

Les actions nécessaires pour atteindre cet objectif sont déjà entamées depuis 2016 dans le cadre du projet d'agrandissement.

- Poursuivre le projet d'agrandissement selon les plannings prévus dans le CSCH.

Moyens humains : DG, Assistant à maîtrise d'ouvrage et Auteur de projet + CODIR pour éléments spécifiques + organes délibérants pour les décisions nécessaires.

Moyens financiers : Les travaux sont prévus au budget extraordinaire. Il faudra prévoir les moyens nécessaires pour l'aménagement des anciennes chambres après intégration dans les nouvelles.

Échéance : Entame de cet objectif dès l'entrée dans les nouveaux locaux, estimation selon CSCH : 2022.

9.2 Continuer la collaboration avec la commune, la SPI, ... dans le but de la création d'une Résidence Service au centre de DISON

Plan d'actions 9.2.1

- Participer aux prochaines réunions organisées par l'Administration Communale dans le cadre de ce projet.
- Suite au Décret synergie, il sera nécessaire de formaliser le partenariat avec la Commune
- Lorsque le projet sera lancé, il faudra préciser le financement avec la Commune.
- Après cela, organiser les services en conséquence

Moyens humains : DG et Directrice Couquemont

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Plan d'actions 9.2.2

A travers ses objectifs présentés dans la DPS, le Conseil a marqué sa volonté d'offrir un service de qualité et un encadrement optimal aux résidents du Couquemont. La prise en charge de certains aspects des situations des résidents par un assistant social ayant déjà fait l'objet de discussion en Bureau Permanent et ce dernier ayant demandé à la Directrice Générale de prévoir ce poste, il nous semble opportun d'intégrer cet objectif dans le PST.

- Détachement d'un assistant social du service social général à la Maison de repos
- Pour ce faire, il faut créer un profil de fonction (en cours)
- Lancer un appel à candidature
- Gérer l'intégration de cette nouvelle mission dans l'équipe en place (SS et MRPA)

Moyens humains : CODIR

Moyens financiers : A déterminer

Échéance : 03/2020

9.3 Pérennisation d'un voyage (mer, Ardennes, ...) avec les résidents de la maison de repos et en collaboration avec des élèves de l'enseignement secondaire (projet intergénérationnel), si possible tous les deux ans

Mai 2019, le premier voyage à la mer intergénérationnel est réalisé.

Plan d'actions 9.3.1

- Evaluer le premier voyage intergénérationnel à la mer en organisant une réunion d'évaluation de cette première expérience avec les agents concernés
- Evaluer la collaboration avec l'école et/ou envisager d'autres partenariats.
- Apporter ce thème lors d'un Conseil des résidents.
- Inscrire cette activité dans le projet de vie institutionnel (indicateur/évaluation)
- Tirer les apprentissages de ces évaluations (hôtel, infrastructures, activités proposées, binôme avec les jeunes, encadrement par le personnel, etc.).

Moyens humains : Directrice du Couquemont et les services concernés + Conseil des résidents

Moyens financiers : /

Échéance : 09/2019

Plan d'actions 9.3.2

- Organiser un second voyage en tenant en compte des apprentissages du premier et en respectant les étapes réalisées lors du 1er voyage.
- Chercher des subsides

Moyens humains : DG+ Directrice du Couquemont et les services concernés

Moyens financiers : A budgéter et subsides à chercher

Échéance : Printemps 2021

9.4 Lutter contre l'isolement social et précaire des aînés au domicile. Pour ce faire, il faut soutenir la diversification des actions en synergie avec le Conseil Consultatif des Aînés (CCCA) et l'échevinat de la pauvreté.

Plan d'actions 9.4.1

- Il faut dans un premier temps déterminer le partenariat avec la Commune.
- Préciser le projet et en déterminer l'institution porteuse (plan canicule, grand froid, etc.)
- Après cela, analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers.

Moyens humains : A déterminer selon les réponses aux questions ci-dessus

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

9.5 Essayer d'obtenir des subventions pour la création d'un service dépannage mieux adapté aux besoins quotidiens des personnes âgées.

Plan d'actions 9.5.1

- Il faudra déterminer le partenariat avec la Commune, préciser le projet et en déterminer l'institution porteuse.
- Réaliser un état des lieux de ce qui existe déjà
- Après cela, il faudra analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers

Moyens humains : CODIR

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A fixer

10. Énergie

10.1 Assurer une guidance énergétique autour du développement durable via un processus d'accompagnement, par exemple les modules collectifs / PAPE

Plan d'actions 10.1.1

- Introduire une demande auprès du SPW afin de pouvoir à nouveau bénéficier du subside PAPE (demande faite et accusé de réception obtenu pour le PAPE 2020).

Moyens humains : DG+ RSS + secrétariat général

Moyens financiers : /

Échéance : Dès publication de l'appel à projet et à faire chaque année

Plan d'actions 10.1.2

- Procéder à un marché public visant à conclure un partenariat avec une société de consultance agréée et spécialisée dans le domaine de l'énergie
- Une fois le consultant choisi, faire une sélection parmi nos usagers afin de pouvoir relancer à nouveau les modules collectifs.
- Organiser les modules collectifs.
- Organiser les suivis individuels.

Moyens humains : 1 assistant social, 1 formateur, AS, RSS et DG

Moyens financiers : Subside à obtenir

Échéance : Dès obtention du subside

10.2 Amélioration énergétique de nos installations pour les nouvelles structures ou les structures existantes

Plan d'actions 10.2.1

- La notion d'économie d'énergie est prévue dans le dossier agrandissement. En effet des moyens visant la réduction énergétique sont prévus en options dans le marché de travaux. Il faudra donc respecter les échéances prévues dans les CSCH et les plannings du chantier. (voir plan d'action 9.1.1)

Moyens humains : DG, Assistant à maîtrise d'ouvrage et Auteur de projet

Moyens financiers : Les travaux sont prévus au budget extraordinaire. Il faudra prévoir les moyens nécessaires au budget pour la levée des options si celles-ci sont décidées par le Conseil.

Échéance : Dès l'entrée dans les nouveaux locaux, estimation selon CSCH : 2022.

Plan d'actions 10.2.2

- Parallèlement au plan d'action 10.2.1, une sensibilisation du personnel à la consommation écoresponsable de l'énergie peut être assurée. Une réflexion sera menée en CODIR sur les meilleurs moyens d'y arriver

Moyens humains : CODIR

Moyens financiers : A déterminer

Échéance : Après entrée dans les nouveaux bâtiments.

11. Cadre de vie et divers

11.1 Nouvelles fragilités : lutter contre l'isolement familial et lutte directe contre la précarité infantile

Plan d'actions 11.1.1

- Premièrement, faire en sorte que les usagers du CPAS soient informés qu'ils peuvent prétendre aux aides destinées à lutter contre la précarité infantile via les assistants sociaux. (voir objectif 3)

Plan d'actions 11.1.2

- Veiller à une utilisation optimale du subside octroyé par le SPP en s'assurant au minimum tous les 3 mois de sa bonne utilisation financière et administrative.

Moyens humains : DG, RSS et DF

Moyens financiers : les subsides accordés par le SPP IS

Échéance : Dès à présent et de manière continue.

Plan d'actions 11.1.3

- Identifier les différents acteurs de la lutte contre la précarité infantile qui officient sur le territoire de l'arrondissement de Verviers.
- Ensuite, informer les usagers en utilisant différents canaux (affiches, flyers,...) par rapport à l'existence desdits acteurs. (voir objectif 3)

Moyens humains : AS et RSS

Moyens financiers : /

Échéance : A déterminer

Plan d'actions 11.1.4

- La création d'un poste de travailleur social spécifiquement attaché à la lutte contre les nouvelles fragilités pourra être envisagée.
- Réaliser un état des lieux de ce qui existe déjà
- Après cela, il faudra analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers
- Il faudra ensuite déterminer le profil de fonction, préciser le projet et procéder au recrutement

Moyens humains : A engager

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A fixer après engagement du personnel (cf moyens humains)

11.2 Guidance alimentaire ; promouvoir l'alimentation autonome et dans la dignité

Plan d'actions 11.2.1

- Premièrement, faire en sorte que les seniors de la commune soient informés que le CPAS propose un service de repas chauds. (voir objectif 3)

Moyens humains : assistants sociaux + administratifs et RSS

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent et en continu

Plan d'actions 11.2.2

- Poursuivre la distribution des repas chauds.
- Vu le nouveau Décret synergie, la formalisation du partenariat avec la Commune devra être réalisé

Moyens humains : RSS + ouvriers du CPAS et collaboration avec l'Administration Communale

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent et en continu

Plan d'actions 11.2.3

- Faire en sorte que les usagers du CPAS soient informés que le CPAS organise, dans le cadre du FEAD, des distributions d'aliments gratuits. (voir objectif 3)

Moyens humains : RSS + assistants sociaux

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent et en continu

Plan d'actions 11.2.4

- Améliorer la distribution des aliments gratuits

Moyens humains : RSS + 2 assistants sociaux

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent et en continu

Plan d'actions 11.2.5

- Organiser des modules collectifs pour apprendre aux usagers à cuisiner des repas équilibrés en utilisant les aliments gratuits.

Moyens humains : RSS + 1 assistant social et un formateur

Moyens financiers : Subside Fédéral pour l'organisation de modules collectifs.

Échéance : Dès à présent et en continu

Plan d'actions 11.2.6

- Déterminer et analyser les collaborations possibles avec Solidarité Dison

Moyens humains : DG et RSS

Moyens financiers : A déterminer (sur base des réponses aux questions ci-dessus)

Échéance : A fixer

11.3 Inciter nos bénéficiaires à participer au potager partagé et autres initiatives du même type

- En atteignant l'objectif 3, cet objectif pourrait déjà être rencontré mais il faudra toutefois réaliser un état des lieux de ce qui existe déjà.

Moyens humains : A déterminer

Moyens financiers : A déterminer

Échéance : A déterminer

11.4 Promouvoir le lavoir social encore mal connu de notre public

En atteignant l'objectif 3, cet objectif pourrait déjà être rencontré

12. Revenus d'intégration

12.1 Continuer voire accentuer l'accompagnement de nos bénéficiaires du RIS dans les différents circuits du travail (PIIS, évaluation, contacts réguliers avec les travailleurs et employeurs)

En atteignant l'objectif 13.1 l'objectif d'accentuer la remise au travail des bénéficiaires sera déjà entamé.

Plan d'actions 12.1.1

- Augmenter le nombre d'AS grâce au subside PIIS en procédant à des recrutements

Moyens humains : DG et RSS + Commission de sélection

Moyens financiers : Subside PIIS

Échéance : Dès que l'agrandissement des bureaux sera terminé car actuellement nous n'avons plus de poste de travail disponible.

13. Articles 60

13.1 Notre objectif est d'arriver à +/- 75 remises au travail en vertu de l'article 60§7 de la Loi Organique, par année, avec une recherche approfondie de nouveaux partenariats

Plan d'actions 13.1.1

- Augmenter chaque année le nombre de personnes mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7 en tablant sur une augmentation annuelle équivalente à trois mises à l'emploi supplémentaires entre 2020 et 2024.

Moyens humains : Service insertion du CPAS avec la collaboration du SS général

Moyens financiers : A prévoir au budget chaque année

Échéance : à partir du budget de 2020

Plan d'actions 13.1.2

- Déterminer s'il faut limiter ou non le nombre de partenariats avec des utilisateurs "privés" (risques financiers) ou envisager de prévoir la systématisation d'une caution pour tous les nouveaux utilisateurs privés.

Moyens humains : RSS+DG+DF

Moyens financiers : /

Échéance : A déterminer

Plan d'actions 13.1.3

- Poursuivre la réorganisation du service insertion professionnelle et envisager l'augmentation du nombre d'agents consacrés à la mise à l'emploi des bénéficiaires.

Moyens humains : DG et RSS

Moyens financiers : A déterminer

Échéance : Dès que l'agrandissement des bureaux sera terminé car actuellement nous n'avons plus de poste de travail disponible.

13.2 Continuer notre collaboration avec le PCS pour le « Tremplin d'emploi » organisé, annuellement, dans notre commune

Plan d'actions 13.2.1

- Poursuivre ce qui se fait actuellement.
- Vu le nouveau Décret Synergie, la formalisation de ce partenariat sera nécessaire
- Participer aux éventuelles réunions préparatoires et au salon de l'emploi.

- Participer à la publicité du salon de l'emploi (en plaçant une affiche aux valves et des flyers sur les tables et en informant les bénéficiaires du service social)
- Apporter d'éventuelles améliorations à notre stand pour une meilleure visibilité.
- Mesurer l'impact sur le CPAS dans la facilité de recrutement. (Les nouveaux travailleurs ont-ils été rencontrés sur le salon ?)

Moyens humains : Directrice de la MRPA + DG et RSS et AS

Moyens financiers : /

Échéance : Dès à présent et en continu

14. Repas à domicile

14.1 La réalisation des repas au sein du CPAS afin de ne plus avoir recours à une société privée. Cette idée pourrait être développée en parallèle avec l'ouverture de la résidence-service voire même l'année précédente.

Plan d'actions 14.1.1

- Analyser les possibilités de subsides et définir les moyens financiers
- Il faudra ensuite préciser le projet et procéder aux réorganisations des services nécessaires.

Moyens humains : A engager + CODIR

Moyens financiers : A déterminer

Échéance : A fixer après engagement du personnel (cf moyens humains)

ECHEANCES

Projets et objectifs réalisés dès à présent

1.1.1	Guidance au niveau du tri des déchets : participation de nos bénéficiaires aux différentes actions proposées par la commune et par le C.P.A.S. – modules collectifs.	Fiche projet ok
4.3	Etude de faisabilité pour le 2e pilier de la pension pour les contractuels	Fiche projet ok
5.1	Continuer la collaboration avec le PCS pour le salon des étudiants	Fiche projet ok
6.1	6.1.1 Continuation et augmentation de l'offre d'apprentissage du français pour les primo-arrivants afin de pouvoir les orienter vers des structures mieux adaptées à leurs besoins – Poursuite des cours	Fiche projet ok
8.1	Continuer à être acteur dans le projet « Estime de Soi » mis en place par le PCS dans le cadre des axes "santé" et "insertion socio-professionnelle" de celui-ci.	Fiche à faire
9.2	9.2.1 Continuer la collaboration avec la commune, la SPI, ... dans le but de la création d'une Résidence Service au centre de DISON	Fiche projet ok
	9.2.2 A.S. Personnes âgées	Fiche à faire

9.3	Pérennisation d'un voyage (mer, Ardennes, ...) avec les résidents de la maison de repos et en collaboration avec des élèves de l'enseignement secondaire (projet intergénérationnel), si possible tous les deux ans	Fiche à faire
10.1	Assurer une guidance énergétique autour du développement durable via un processus d'accompagnement, par exemple les modules collectifs / PAPE	Fiche projet ok
11.1.2	utilisation optimale subsides (pauvreté infantile)	Fiche projet ok
11.2.2	Poursuivre repas chauds	Fiche projet ok
13.1	13.1.1 Augmenter chaque année le nombre de personnes mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7 en tablant sur une augmentation annuelle équivalente à trois mises à l'emploi supplémentaires entre 2020 et 2024.	Fiche projet ok
	13.2.1 Salon de l'emploi	Fiche projet ok

Objectifs liés à la communication

3.1	Information : améliorer la communication via le mensuel « Présence », la Commune, Internet et le CPAS
	3.1.1 Parution
	3.1.2 Salle d'attente
3.2	Rapprocher l'action sociale du citoyen grâce à une meilleure communication
	3.2.2 infos via service social
3.3	Utiliser tous les moyens mis à disposition afin de mieux faire connaître l'action du CPAS mais également le travail du personnel et des conseillers.
3.4	Rappeler l'existence d'une permanence juridique
5.2	Informers nos jeunes des accès gratuits à Internet sur le territoire communal : bibliothèques communales et espace public numérique (EPN) au Château d'Ottomont
6.2	Inciter nos jeunes à fréquenter les écoles de devoirs, les études dirigées et l'accueil extrascolaire
7.1	Encourager la démocratisation culturelle favorisant l'accès aux lieux touristiques et culturels (article 27, ticket cinéma,...)
11.1	Informers sur les aides pauvreté infantile
11.2.3	Informers sur les aliments gratuits
11.3	Inciter nos bénéficiaires à participer au potager partagé et autres initiatives du même type
11.4	Promotionner le lavoir social encore mal connu de notre public

Objectifs à suivre et à atteindre dans le cadre du projet d'agrandissement

4.2	Regrouper tous les services au même endroit, sur le site de la rue de la Station, afin de pouvoir encore mieux aider nos bénéficiaires
9.1	Agrandissement de la maison de repos
10.2	Amélioration énergétique de nos installations pour les nouvelles structures ou les structures existantes

Objectif à atteindre avant de poursuivre les autres objectifs de la DPS

4.1	Augmentation du personnel d'encadrement des services du secrétariat général et du service social	Fiche à faire
-----	--	---------------

Objectifs à opérationnaliser ensuite (+ fiches projet à faire)

2.1	Création d'un taxi-social en collaboration avec la commune et/ou le P.C.S.	
2.2	Œuvrer pour obtenir un meilleur accès aux transports en commun avec un passage des bus du TEC par la rue de la Station et l'avenue Jardin Ecole ainsi qu'un arrêt devant la maison de repos	
5.3	Création, avec les autres acteurs associatifs de la commune, d'une bourse ou d'une donnerie pour les équipements sportifs, scolaires et culturels	
5.4	Lutte contre l'isolement social et précaire des jeunes en collaboration avec l'échevinat de la jeunesse et de la pauvreté	
7.2	Politique sportive via la création de chèques sport en collaboration avec l'échevinat de la pauvreté afin de toucher les personnes qui ne peuvent pas bénéficier du subside aide à l'enfance.	
8.2	Travailler en étroite collaboration avec l'échevinat de la pauvreté (nouvellement créé), dans le respect des prérogatives de chacun.	
9.4	Lutter contre l'isolement social et précaire des aînés au domicile. Pour ce faire, il faut soutenir la diversification des actions en synergie avec le Conseil Consultatif des Aînés (CCCA) et l'échevinat de la pauvreté.	
9.5	Essayer d'obtenir des subventions pour la création d'un service dépannage mieux adapté aux besoins quotidiens des personnes âgées.	
11.1.3	Identifier les différents acteurs de la lutte contre la précarité infantile qui officient sur le territoire de l'arrondissement de Verviers. Ensuite, informer les usagers en utilisant différents canaux (affiches, flyers,...) par rapport à l'existence desdits acteurs. (voir objectif 3)	
11.1.4	La création d'un poste de travailleur social spécifiquement attaché à la lutte contre les nouvelles fragilités pourra être envisagée.	
11.2.5	Organiser des modules collectifs pour apprendre aux usagers à cuisiner des repas équilibrés en utilisant les aliments gratuits.	
11.2.6	Déterminer et analyser les collaborations possibles avec Solidarité Dison	
12.1.1	Continuer voire accentuer l'accompagnement de nos bénéficiaires du RIS dans les différents circuits du travail (PIIS, évaluation, contacts réguliers avec les travailleurs et employeurs)- Augmenter le nombre d'AS grâce au subside PIIS en procédant à des recrutements	
14.1	Réalisation des repas au sein du C.P.A.S. afin de ne plus avoir recours à une société privée. Cette idée pourrait être développée en parallèle avec l'ouverture de la résidence-service voire même l'année précédente.	